



**SMAEP du Pas des Bêtes**  
Syndicat Mixte d'Adduction  
d'Eau Potable du Pas des Bêtes  
Site Internet : [pasdesbetes.fr](http://pasdesbetes.fr)

République Française

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**  
-----

Séance du 11 Avril 2023

Date de Convocation

31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze-avril à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la Commune de LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage

11.04.2023

Présent(e)s : Mme MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MARCOU Philippe, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier.

Nbre Délégué(e)s : 16

En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme CABROL Jacqueline (procuration M. MATHIEU Francis),  
MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre),  
RAYSSÉGUIER Christian (procuration à M. COLOM Vincent),  
VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 12

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-012

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - Budget M49 développée**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. COLOM Vincent, Président,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation = 797 964.98 €

Recettes d'exploitation = 1 337 291.55 €

Excédent d'exploitation = 539 326.57 €

Résultat reporté d'exploitation = 467 154.32 €

**Soit un résultat total d'exploitation à affecter de : 1006 480.89 €**

Dépenses d'investissement = 620 439.48 €

Recettes d'investissement = 519 539.34 €

Déficit d'investissement = - 100 900.14 €

Résultat reporté d'investissement = 1 380 286.68 €.

**Soit un résultat total d'investissement à reporter de : 1 279 386.54 €.**

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

- \* Exploitation : R 002 - Excédent antérieur reporté : 506 480.89 €.
- \* Investissement : R 001 - Excédent antérieur reporté (report à nouveau) : 1 279 386.54 €.
- R1068 - Excédent d'Exploitation capitalisé : 500 000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme



Le Président,

Vincent COLOM